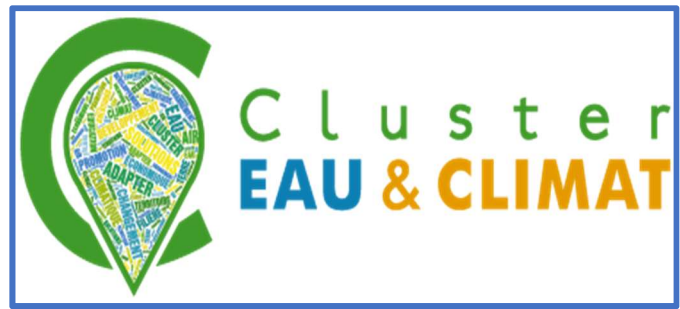




MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

APPEL A PROJETS

Créa' TAG

PROMOTION 2019

CAHIER DES CHARGES

TECHNOPOLE
AGEN GARONNE



SUD-OUEST FRANCE

Pour quoi faire ?

Créa' TAG s'inscrit dans le cadre d'un projet de **structuration de la filière industrielle de l'eau et de l'adaptation au changement climatique** sur l'**Agenais** et de la dynamique économique née autour du projet du **Technopôle Agen-Garonne** porté par la **Communauté d'Agglomération d'Agen**.

Les lauréats de la promotion 2019 de **Créa' TAG** auront vocation à intégrer à terme (*) l'écosystème entrepreneurial et numérique au sein de **l'Incubateur et de la Pépinière d'Entreprises mis en place au cœur du Technopole** sur la commune de Sainte- Colombe- en - Bruilhois.

(*) Dans un premier temps, la promotion 2019 sera accueillie, dès juillet 2019, dans un des tiers lieux de l'Agglomération d'Agen (Agen, Foulayronnes, Sérignac et Moirax).

Créa' TAG est un événement annuel destiné à détecter (Appel à projets) et accompagner (Formation professionnelle) sur une durée significative des porteurs de projets autour des thématiques soutenues par **l'Agglomération d'Agen** et le **Cluster Eau et adaptation au changement climatique**, à savoir :

THEME 1 : LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Préservation de la ressource en eau afin d'en disposer en abondance en ville et à la campagne durant l'été (stockage inter saisonnier)
- Récupération et utilisation à grande échelle des eaux pluviales et eaux usées.
- Contribution au bon équilibre écologique et préservation de la biodiversité.

THEME 2 : L'AGRICULTURE DE PRECISION

- Création de services et de moyens modernes de gestion, de mesure, de contrôle et de pilotage,

- Gestion de l'eau et de l'irrigation en lien avec l'agriculture régionale

THEME 3 : LA CLIMATISATION DURABLE DES VILLES ET DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

- Recherche de solutions basées sur l'eau et le végétal pour refroidir et climatiser les villes et leurs zones d'activités économiques de façon naturelle et durable ; L'objectif est de préserver le confort et la santé des populations qui vivent sur ces territoires, vis-à-vis des excès du climat.

Vos projets devront également souscrire à :

- La prise en compte de l'augmentation des besoins en eau de qualité et la variabilité accrue de sa disponibilité dans le temps avec des étiages plus fréquents et plus longs,
- La prise en compte du caractère irréversible de l'épuisement de nos ressources naturelles (eau, matières premières, etc.),
- La prise de conscience collective de s'orienter vers une économie plus collaborative,
- La volonté politique française de favoriser les initiatives territoriales en termes de recyclage et de valorisation des circuits courts

Ces éléments sont autant d'atouts pour développer une démarche d'économie circulaire de la gestion de l'eau à l'échelle du territoire de l'Agglomération d'Agen.

Les projets porteront aussi bien sur un service que sur un produit ou un procédé. Ils s'inscrivent aussi bien dans l'économie classique que dans l'économie sociale et solidaire.

Qui peut participer ? Pour quel bénéfice ?

- **PARTICULIERS ET ÉTUDIANTS** en phase maturation de leur idée,
- **CRÉATEURS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES EXISTANTES ET ASSOCIATIONS** souhaitant développer une innovation en lien avec ces thématiques.

Les porteurs de projet devront se présenter à l'appel à projets comme des **ambassadeurs dans leur domaine de prédilection**, au travers d'une **note de présentation synthétique** (moins de 10 pages) **et descriptive de leur projet** mettant en avant une technique, un service, une solution à une problématique liée aux thématiques de **Créa' TAG**.

Les porteurs de projet devront ainsi convaincre les membres du jury de **Créa' TAG** de la **viabilité de leur démarche ou de leur projet** pour figurer parmi les dix à quinze finalistes qui présenteront en mode « pitch » leur projet au cours du mois de juin 2019 au cours d'une journée dédiée à cette occasion.

A l'issue de cette journée, trois 3 à 4 lauréats seront récompensés et bénéficieront chacun :

- D'un **hébergement bureautique gratuit** de juillet 2019 à Décembre 2019 au sein de plusieurs tiers lieux sur le territoire de l'Agglomération d'Agen (la localisation définitive et les conditions d'accès sur ces tiers lieux seront précisés aux lauréats ultérieurement),
- Du **soutien constant d'un référent** qui les accompagnera de manière fonctionnelle pendant toute la durée de l'incubation,
- D'un **mentor particulier** dont le profil sera compatible avec la nature du projet porté par le lauréat ; ce dernier apportera un **appui-conseil individualisé** pour la mobilisation de moyens indispensables à la formalisation et la consolidation de votre projet,
- De **formations collectives** administrées par divers organismes professionnels (CCI 47, ATIS, etc.),
- D'un **accompagnement expert** en lien avec leur projet par le biais de conseils-experts en management de projet et d'entreprises (5 heures/mois/lauréat),
- D'un **accompagnement à la recherche de financements** directs ou indirects.
- D'un **droit préférentiel pour intégrer la pépinière d'entreprise** (loyers modérés) au sein du Technopole Agen Garonne à l'horizon du premier semestre 2021,
- D'une **adhésion préférentielle au Cluster** avec une première année de cotisation gratuite.

NOTA : L'ensemble de ces récompenses représente une valeur globale de plus de 10 000 €.

Comment participer ?

Pour cela, il suffit de télécharger le dossier de candidature sur le site web du Cluster :

eau-climat.com

De le compléter et de l'envoyer **avant le 29 Mars 2019** par voie informatique, à :

@ : clustereauclimat@gmail.com

Le calendrier



Fort du soutien et de la participation des partenaires et adhérents du cluster et d'autres représentants du tissu économique local, les lauréats bénéficieront de l'accompagnement, du savoir-faire et de l'expertise d'entreprises spécialisées dans les domaines de l'eau et du climat, et de conseils-experts en accompagnement d'entreprises.

